

# 5.4

## Avis d'intention des assujettis et autres avis

---

---

**5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS****AVIS DU MAINTIEN D'UNE AUTORISATION À LA SUITE D'UN CHANGEMENT DE NOM**

Nom de la société : Scor Global Vie (nom utilisé au Québec par Scor Global Life SE).

Conformément à l'article 155 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1, l'Autorité a procédé au réexamen de l'autorisation octroyée à Scor Global Vie à la suite de l'avis d'intention de cette société de changer de nom pour Scor SE.

L'autorisation est maintenue inchangée et la société est désormais autorisée à exercer l'activité d'assureur au Québec sous le nom de Scor SE.

Le siège social de la société est situé au 5, avenue Kléber, 75016, Paris

Fait le 21 août 2019

Autorité des marchés financiers